



ACROPOLE FITNESS
Neuchâtel / Payerne

Contrat de membre Kids

Nom & prénom de l'enfant :

Nom & prénom du représentant légal :

E-mail:

Adresse :

Téléphone portable:

Abonnement

Cours Kids	Abo Kids
5 mois septembre-janvier février-juin	50 CHF/mois

Je désire payer : en une fois ou mensuellement

➡ **Date du début du contrat:**

J'ai lu et j'accepte les conditions générales :

Date :

Signature du représentant légal :

FITNESS

Conditions générales

1. Types de contrat

- Tous les contrats et les cours sont accessibles aux femmes comme aux hommes.
- Le contrat indique le nombre de cours mensuels auquel le client a droit, étant considéré qu'un mois va du 1^{er} au 30/31. Le contrat donne accès uniquement aux cours Kids de l'école.
- Les cours sont limités à 2 personnes par pole. Si le client souhaite un suivi plus personnalisé, Acropole est à disposition pour des cours privés avec un professeur.

2. Inscription et présence aux cours

- L'inscription préalable à chaque cours est obligatoire sur le site www.sportsnow.ch.
- En cas d'empêchement, l'annulation aux cours est également obligatoire afin de libérer une place pour un autre élève.
- Acropole se réserve le droit de modifier les horaires et le genre de cours durant l'année dans un but d'améliorer le planning, dans l'intérêt des clients et des enseignants.
- L'élève accepte de partager le matériel et de travailler avec un partenaire, notamment par mesure de sécurité.

3. Absence

- En cas d'absence excusée, le client peut rattraper le cours. Toute annulation doit cependant intervenir dans les **12 heures** précédant le cours.
- La non-fréquentation des cours pour des raisons d'organisation personnelle ne peut donner lieu à aucun remboursement.
- En cas de maladie, grossesse, accident ou déplacement professionnel, attestés par un certificat ou une pièce justificative, le contrat peut être suspendu pour la période déterminée. Un certificat sera valable un mois seulement et un nouveau sera demandé pour une période plus longue.
- Cependant le client doit avertir le secrétariat dès qu'il a connaissance de l'arrêt. C'est à cette date seulement que peut commencer la suspension de l'abonnement. Il a ensuite 7 jours pour transmettre le certificat ou la pièce justificative. En dehors de ces termes, la suspension d'abonnement ne sera pas accordée.

4. Paiement

- Les paiements peuvent être faits en salle ou par virement sur notre **IBAN CH89 8007 3000 0072 5913 3**.
- Les prix sont indiqués par mois. Le montant du contrat choisi doit être payé chaque mois avant le 1^{er} du mois en cours. Le client peut payer à l'école, ou par virement bancaire. Passé un retard de 15 jours, Acropole est en droit de demander 20 CHF de dédommagement. Ceux-ci seront facturés par courrier au client.
- L'accès aux cours n'est pas possible si l'abonnement n'a pas été payé. En cas de blocage de son compte, le client doit prendre contact avec le secrétariat pour autoriser l'inscription aux cours.
- Le présent contrat vaut reconnaissance de dette au sens de l'article 82LP. Dans le cas d'un non-paiement, l'école peut ainsi recourir aux moyens légaux à disposition pour recouvrer sa créance.

5. Résiliation

- **Le contrat dure 5 mois et se renouvelle automatiquement à leur échéance (fin juin pour le 1^{er} septembre ; fin janvier pour le 1^{er} février).**
- Pour être acceptée, la lettre/le mail de résiliation doit être envoyé(e) à Acropole **au moins 15 jours avant le terme du contrat**.
- En cas de demande de **résiliation anticipée**, l'école doit être contactée pour conclure un arrangement, impliquant toutefois le versement **d'indemnités**. Elles s'élèvent au prix d'un mois d'abonnement.
- Acropole se réserve le droit d'annuler/résilier, avec effet immédiat, le contrat de tout membre dont le comportement porte atteinte à la bonne marche de l'école.

6. Vacances et fermeture de l'école

- Acropole ferme 6 semaines par année. Le contrat prend en compte ces fermetures, puisque que le prix de l'abonnement a été revu à la baisse.
- L'école suit le calendrier des jours fériés cantonaux et fédéraux.

7. Responsabilité

- L'école s'engage à fournir un environnement d'entraînement sécurisé pour la pratique du sport. Acropole Fitness décline toutes responsabilités en cas de perte, vol ou accident pouvant arriver durant les cours.